

Lueur d'espoir au "pays du matin calme"

Autor(en): **M.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **81 (1972)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lueur d'espoir au «Pays du matin calme»

Le 4 juillet 1972, de gros titres dans tous les journaux provoquaient une assez vive surprise: un communiqué publié en même temps à Séoul et Pyong Yank annonçait la fin de l'état de belligérance entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, et l'intention de réunifier le «Pays du matin calme» par des moyens pacifiques. L'établissement d'un téléphone rouge entre les deux régions, la création d'un comité mixte de coordination chargé d'étudier les problèmes de la réunification «sans interférence étrangère», tels étaient les premiers signes tangibles de cet accord qui, s'il ne constituait pas encore tout à fait un traité de paix, n'en ouvrait pas moins la voie à la coexistence pacifique, malgré les différences d'idéologies et de systèmes. Comme le déclarait à cette occasion M. Lee Hu-Rak, le principal négociateur sudcoréen, «nous entrons maintenant dans l'ère de la confrontation dialoguée alors que dans le passé nous connaissions la confrontation sans dialogue.»

La surprise cependant n'était pas totale. Des signes avant-coureurs n'avaient pas manqué de frapper les observateurs attentifs au climat général de détente dans cette région du monde. Le rapprochement entre Pékin et Washington et le retrait progressif des USA d'Asie, d'une part, la menace de l'expansionnisme économique du Japon, d'autre part, ne pouvaient que contraindre les anciens «Etats-tampons» comme la Corée à se rapprocher, par crainte de se trouver isolés. C'est pourquoi des rencontres secrètes avaient eu lieu à un niveau élevé, rencontres d'ailleurs précédées dès 1971 par une prise de contact entre les deux Sociétés de Croix-Rouge du Nord et du Sud. Cette Conférence Croix-Rouge, dont nous avons parlé dans notre numéro du 15 avril 1972, tente actuellement de trouver une solution au problème des 10 millions de familles séparées depuis un quart de siècle par la division de leur pays. Or, le 16 juin dernier, après 9 mois de travail et lors de la 20e séance, les délégués ont réussi à tomber d'accord sur la question importante de l'or-

dre du jour des pourparlers principaux, comprenant les cinq points suivants:

1. «La question relative à tirer au clair et faire savoir l'adresse et l'existence ou non des membres de famille et des parents dispersés les uns au Nord et les autres au Sud.
2. La question relative à réaliser la visite libre et la rencontre libre entre les membres de famille et entre les parents dispersés les uns au Nord et les autres au Sud.
3. La question relative à effectuer la correspondance libre entre les membres de famille et entre les parents dispersés les uns au Nord et les autres au Sud.
4. La question relative à réunir les membres de famille dispersés les uns au Nord et les autres au Sud, suivant leur volonté libre.
5. D'autres questions à régler de façon humanitaire.»

Les problèmes essentiels de ces pourparlers préliminaires sont donc maintenant résolus: on a fini par trouver des termes qui conviennent aux deux parties. L'un des points de litige, c'est-à-dire le problème de la réunion des «amis», que la Croix-Rouge du Nord souhaitait adjoindre à la «famille» et aux «parents», sera traité sous le point 5: «autres questions à régler de façon humanitaire». Autre exemple de ce compromis: comme le désirait le Nord, l'adjectif «libre» n'a pas été omis, mais, par contre, le Sud a obtenu gain de cause pour que soient retenus les termes de «libres visites» et «libres rencontres», moins vagues que «libre voyage» proposé par le Nord.

Certes, il est prévisible que ces expressions peuvent provoquer des débats considérables au sujet de leur interprétation et de l'extension qu'il convient de leur donner. Et il existe un autre danger, non négligeable, celui de mélanger l'humanitarisme et la politique, de succomber à la tentation de faire de la propagande pour son propre régime.

Cependant ces premiers résultats sont fort encourageants. Les derniers points de l'ordre du jour n'ont d'ailleurs pas tardé à être résolus eux aussi. On est parvenu à s'entendre sur la composition des délégations respectives: les 7 délégués de chaque côté seront accompagnés de 7 conseillers (ou moins) et d'une suite d'une vingtaine de personnes.

Les premières séances des pourparlers principaux ont eu lieu, d'abord à Pyong Yank le 30 août, puis à Séoul le 13 septembre. Malheureusement, dès la deuxième réunion, un désaccord se fait à nouveau sentir: à quoi donner la priorité? – «Aux questions humanitaires», dit Séoul. – «A la réunification», dit Pyong Yank.

Mais, même si elles se heurtent – ce qui était à prévoir après des années de haine – les deux délégations essaient de trouver un terrain d'entente. La troisième réunion aura donc lieu à Pyong Yank le 24 octobre, et la quatrième à Séoul le 22 novembre.

Maintenant qu'une année de négociations a permis d'aplanir les difficultés initiales, pourquoi ne surmonterait-on pas les autres? L'accord signé en juillet entre les deux gouvernements prévoit d'ailleurs de faciliter les tâches des deux Croix-Rouges. Certes la réunification totale semble encore lointaine, et nombreux sont ceux qui font preuve d'un net scepticisme à cet égard, qui voient mal comment des régimes si différents pourraient s'intégrer sans que le plus faible soit la dupe du plus fort... Mais un premier pas est fait, et même si la réunification politique de la Corée n'est pas pour demain, dix millions de familles séparées ont dès aujourd'hui l'espoir de se retrouver bientôt.

M. S.